

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE	VOIE AERIENNE		
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	-	-
Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.	-	20.000f.	40.000f	
Etranger : Autres Pays		23.000f	46.000f	
Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant. 700f.		
Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro			
Journal légalisé	900 f	-	Par la poste	-

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée...Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790 630/81

SOMMAIRE**PARTIE OFFICIELLE****DECRET****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

2023
11 octobre Décret n° 2023-2104 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement 1197

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**Décret n° 2023-2104 du 11 octobre 2023 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 49, 53, 56 et 57 ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

SUR proposition du Premier Ministre,

DECREE :

Article premier. - Sont nommés :

1. Monsieur Sidiki KABA : Ministre de l'Intérieur ;
2. Monsieur El Hadji Omar YOUM : Ministre des Forces armées ;
3. Madame Aïssata TALL SALL : Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
4. Monsieur Ismaïla Madior FALL : Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;
5. Monsieur Antoine Félix Abdoulaye DIOME : Ministre du Pétrole et des Energies ;
6. Monsieur Mamadou Moustapha BA : Ministre des Finances et du Budget ;
7. Monsieur Amadou Mansour FAYE : Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Développement ;

PARTIE OFFICIELLE**DECRET**

- | | |
|---|--|
| <p>8. Monsieur Mame Mbaye Kan NIANG : Ministre du Tourisme et des Loisirs ;</p> <p>9. Monsieur Doudou KA : Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;</p> <p>10. Monsieur Serigne Mbaye THIAM : Ministre de l'Eau et de l'Assainissement ;</p> <p>11. Monsieur Cheikh Oumar ANNE : Ministre de l'Education nationale ;</p> <p>12. Madame Mariama SARR : Ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion ;</p> <p>13. Monsieur Samba Ndiobène KA : Ministre de l'Agriculture, de l'Equipement rural et de la Souveraineté alimentaire ;</p> <p>14. Monsieur Moussa BALDE : Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;</p> <p>15. Monsieur Oumar SARR : Ministre des Mines et de la Géologie ;</p> <p>16. Madame Fatou DIANE : Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants ;</p> <p>17. Monsieur Samba SY : Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions ;</p> <p>18. Madame Marie Khemesse NGOM NDIAYE : Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;</p> <p>19. Monsieur Alioune NDOYE : Ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique ;</p> <p>20. Monsieur Abdoulaye Saydou SOW : Ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique ;</p> <p>21. Monsieur Abdou Karim FOFANA : Ministre du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises, Porte-parole du Gouvernement ;</p> <p>22. Monsieur Moustapha DIOP : Ministre du Développement industriel et des Petites et Moyennes industries ;</p> <p>23. Monsieur Papa Sagna MBAYE : Ministre des Pêches et de l'Economie maritime ;</p> <p>24. Monsieur Modou DIAGNE Fada : Ministre des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires ;</p> <p>25. Monsieur Antoine MBENGUE : Ministre des Transports aériens et du Développement des Infrastructures aéroportuaires ;</p> <p>26. Monsieur Pape Malick NDOUR : Ministre de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi ;</p> | <p>27. Monsieur Daouda DIA : Ministre de l'Elevage et des Productions animales ;</p> <p>28. Monsieur Moussa Bocar THIAM : Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique ;</p> <p>29. Monsieur Gallo BA : Ministre de la Fonction publique et de la Transformation du Secteur public ;</p> <p>30. Madame Victorine Anquediche NDEYE : Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire ;</p> <p>31. Monsieur Aliou SOW : Ministre de la Culture et du Patrimoine historique ;</p> <p>32. Madame Thérèse FAYE DIOUF : Ministre du Développement communautaire, de la Solidarité nationale et de l'Equité sociale et territoriale ;</p> <p>33. Monsieur Lat DIOP : Ministre des Sports ;</p> <p>34. Monsieur Birame FAYE : Ministre de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel ;</p> <p>35. Monsieur Pape Amadou NDIAYE : Ministre, auprès du Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Déénclavement, chargé du Développement des Chemins de fer ;</p> <p>36. Madame Annette SECK : Ministre, auprès du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, chargé des Sénégalais de l'Extérieur ;</p> <p>37. Monsieur Mamadou Saliou SOW : Ministre, auprès du Ministre de l'Intérieur, chargé de la Sécurité de proximité et de la Protection civile ;</p> <p>38. Monsieur El Hadji Momar SAMBE : Ministre, auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, chargé de la Bonne Gouvernance et de la Promotion des Droits humains ;</p> <p>39. Monsieur Issakha DIOP : Ministre, auprès du Ministre de l'Eau et de l'Assainissement, chargé de la Prévention et de la Gestion des Inondations.</p> |
|---|--|
- Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.
- Fait à Dakar, le 11 octobre 2023.
- Par Le Président de la République
Macky SALL
- Le Premier Ministre
Amadou BA